

BROCHURE D'INFORMATION

2023-2024



Site internet : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-archiac/>

LE MOT DU PRINCIPAL DU COLLEGE ARLETTE GUIRADO

Ce livret a été conçu à l'intention des parents de nos futurs élèves de sixième, afin de les aider à mieux connaître ce nouveau lieu de vie : le fonctionnement, l'organisation et les diverses activités proposées au collège.

A la rentrée scolaire, dans des locaux agréables, fonctionnels et bien équipés nous accueillerons près de 310 élèves répartis dans douze classes ; notre ambition est de donner à tous le plus haut niveau de formation possible en respectant les différences de chacun et en privilégiant la maîtrise des acquisitions fondamentales.

BIENVENUE A NOS FUTURS ELEVES DE SIXIEME !

Le Principal

SOMMAIRE

Éditorial Collège

Pages

<i>1.- Structure et fonctionnement du collège</i>	4
• Petit lexique	5
• L'organisation du collège	6
• "Parcours scolaire de l'élève – secteur d'Archiac"	7
• Vie scolaire	8
• Ouverture du collège sur l'extérieur	9
• Service de restauration	10
• C.D.I.	12
• Association sportive	13
• Règlement intérieur	14
• Transport scolaire	15
• Aides à la scolarité	17
• Communication Collège, Famille, Élève	19
• Participation élèves	20
<i>2.- Participation des parents</i>	21
• Participation au Conseil d'Administration	22
• Participation aux Conseils de Classe	23
• Autres conseils et commissions	24
• Participation au Foyer socio-éducatif	25
• Conseils pour accompagner au mieux votre enfant	26
• A remettre lors de l'inscription	27

1 - STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU COLLEGE

Petit lexique à l'usage des nouveaux élèves et parents

Les personnels en contact avec les élèves :

Professeurs, Documentaliste, Conseillère Principale d'éducation, Assistants d'éducation, Psychologue Education nationale, Assistante Sociale, Médecin scolaire, Infirmière scolaire.
Principal, Gestionnaire, Secrétaire, Adjoints techniques d'entretien et de restauration.



Quelques définitions :

Principal	Nom donné dans l'Education Nationale au chef d'établissement.
Gestionnaire	Responsable de la bonne exécution du budget voté par le Conseil d'Administration, des locaux et de la demi-pension.
Conseiller(e) Principal(e) d'Education (C.P.E.)	Responsable des élèves lorsque ceux-ci ne sont pas en cours (études, permanences, récréation, ou problèmes divers, retards, absences...). Les parents ou les élèves peuvent le contacter à tout moment.
Professeur(e) Principal(e)	Professeur responsable d'une classe, désigné par le chef d'établissement parmi les professeurs enseignants d'une classe. A contacter pour tout problème d'ordre pédagogique. Reçoit sur rendez-vous.
Professeurs	Un par discipline.
Psychologue Education Nationale (PSY E.N.)	Reçoit parents et enfants sur rendez-vous au collège et renseigne sur toutes les possibilités d'orientation. Peut être contacté également au centre d'information et d'orientation à Jonzac (présent un jour par quinzaine).
Documentaliste	Professeur, responsable du centre de documentation et d'Information (CDI).
Assistant(e) sociale scolaire	Reçoit les parents et les élèves pour tout problème autre que pédagogique. Prendre rendez-vous auprès de la CPE.
Infirmier(e) scolaire	Personnel de santé de l'éducation nationale rattachée à l'établissement (présent 1 jour par semaine).
E.P.S.	Éducation Physique et Sportive
P.P.R.E.	Projet Personnalisé de Réussite Éducative
P.A.P.	Plan d'Aide Personnalisé
P.A.I.	Projet d'Accueil Individualisé Dispositif mis en place pour permettre aux jeunes atteints de troubles de la santé chroniques et soumis à un traitement
A. P.	Accompagnement personnalisé de l'élève. Dispositifs d'aide et de soutien mis en place de façon individualisée, au profit d'un élève rencontrant des difficultés scolaires
Commission éducative	Elle intervient dans le cas d'élèves au comportement inadapté aux règles de vie dans l'établissement afin de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.

L'organisation du collège

Le collège accueille les élèves de CM2 des écoles élémentaires du secteur d'Archiac (Archiac, Brie-sous-Archiac, Germignac, Jarnac-Champagne, Neuillac, Saint-Ciers-Champagne, ainsi que Lachaise en Charente).

L'organisation pédagogique du collège est fondée depuis la rentrée 2016 sur 2 cycles.

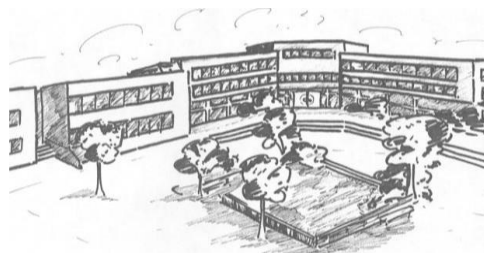
- Le cycle 3 regroupant 1^{er} et 2nd degré : CM1, CM2 et 6^{ème}.
- Le cycle 4 regroupant les trois autres niveaux du 2nd degré : 5^{ème}; 4^{ème} et 3^{ème}.

Au collège, chaque classe a un emploi du temps propre qui lui est remis en début d'année scolaire pour toute sa durée. Il comprend toutes les heures de cours prévues au programme. A chaque discipline correspond un professeur différent. C'est toute une équipe pédagogique animée par un des professeurs, désigné comme professeur principal, qui prend en charge la classe.

Parmi les différentes matières, certaines seront soit nouvelles pour les élèves, soit étudiées plus intensément qu'à l'école primaire : les Sciences et Vie de la terre (SVT), le numérique, les Sciences Physiques, l'Anglais, l'Informatique ...

En EPS, ils pratiqueront de nombreuses activités physiques : vélo tout terrain, Art du cirque, natation, voile ...

Pendant leurs quatre années passées au collège, les élèves bénéficieront de tout l'encadrement nécessaire pour acquérir les connaissances et les compétences comprises dans le Socle Commun de connaissances et de compétences et de culture. Mais cela ne pourra pas se faire sans un travail quotidien régulier tant au collège qu'à la maison. Le dispositif « devoirs faits » est en place depuis la rentrée 2017. Les élèves volontaires peuvent s'y inscrire auprès de la vie scolaire. A la fin de l'année de 3^{ème}, ils passeront les épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB) et, surtout, ils prépareront leur orientation vers une poursuite d'études en lycée, ou une formation professionnelle.



Parcours scolaire de l'élève – secteur d'Archiac

Secteur ARCHIAC

Enseignement supérieur
Université, IUT, CPGE, BTS, ...
Jonzac, Pons, La Rochelle, Poitiers, ...

Lycée de secteur selon le lieu de résidence :

Jean Hyppolite JONZAC :

- Bac général et technologique

Emile Combes PONS :

- Bac général et technologique

Choix du Lycée Professionnel
en fonction du projet de l'élève.
Consulter www.onisep.fr

Collège A. Guirado
ARCHIAC
Anglais, espagnol, latin

Section d'enseignement général et
professionnel adapté
SEGPA
Pons ou Montendre

Unité localisée
d'inclusion scolaire
ULIS
Pons ou Jonzac

Ecole primaire
d'Archiac

RPI
Allas, Arthenac, Brie/s/Archiac, Celles, Jarnac,
Lonzac, Germignac, St-Martial, Neuillac, Ste-
L'heurine, St-Ciers,
St-Maigrin

Classe localisée
d'inclusion scolaire
CLIS
Montendre ou Jonzac

VIE SCOLAIRE

Courriel vie scolaire : viesco.collegearchiac@ac-poitiers.fr

Qu'est-ce que la vie scolaire ?

C'est une équipe d'assistants d'éducation (assedus), dirigée par la Conseillère Principale d'Education, qui a le souci d'accompagner les élèves vers la réussite scolaire pendant les quatre années où ils sont au collège.

Dès que les élèves cherchent un renseignement concernant un horaire, une salle, une autorisation de sortie..., ils peuvent s'adresser à la Vie Scolaire.

Quel est le rôle de la CPE ?

- ⇒ Elle est à l'écoute des élèves.
- ⇒ Elle contrôle leur assiduité (présence au collège, suivi des absences) : à chaque absence, les parents doivent appeler le collège et l'élève doit se rendre au bureau à son retour, pour lui remettre un justificatif.
- ⇒ Elle organise la vie des élèves et elle est responsable de leur sécurité lorsque ces derniers ne sont pas en cours (accueil le matin, permanences, intercours, récréations, pause méridienne, sortie de l'établissement) : pour ce faire, elle est aidée par l'équipe d'assistants d'éducation (assedus).
- ⇒ Elle travaille en collaboration avec les professeurs, et particulièrement le professeur principal, pour aider les élèves en difficulté. Elle peut également diriger les élèves vers des personnels spécialisés en fonction de la nature des problèmes (médecin scolaire, assistante sociale, Psy Education Nationale, etc.).
- ⇒ Elle veille à ce que les règles du collège soient respectées afin que chacun puisse vivre sa scolarité dans de bonnes conditions.
- ⇒ Elle anime le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement et met en place des actions d'information et de prévention : élections et formation des délégués élèves, information sur les réseaux sociaux, prévention des comportements à risque...

D'une manière générale, la CPE a pour mission de créer pour les élèves les meilleures conditions d'apprentissage et de favoriser leur épanouissement.

Ouverture du collège sur l'extérieur

De nombreuses activités, variables selon les années, permettent aux élèves de sortir du cadre traditionnel de la classe.

Quelques exemples d'actions menées ces dernières années :

Actions de prévention :

- Sécurité routière de la 6^{ème} à la 3^{ème},
- Santé (équilibre alimentaire) et sexualité (contraception, MST),
- Utilisation d'internet, réseaux sociaux,
- Lutte contre le harcèlement...

Actions de formation :

- Epreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR1 et 2), en 5^{ème} et en 3^{ème},
- Formation des délégués-élèves,
- Formation aux premiers secours (PSC1)...

Activités pédagogiques :

- Collège au cinéma,
- Théâtre au collège,
- Concours éducatifs (orthographe, écriture de nouvelles, mathématiques, langues vivantes...),
- Visite de sites éducatifs en Charente-Maritime et Poitou-Charentes,
- Ouverture sur l'Europe (Angleterre, Espagne,...). Classe de 3^{ème}.
- Découverte activités nautiques. Classe de 4^{ème}.
- Ski classe de 5^{ème}.

Activités pause méridienne :

- Théâtre,
- Chorale,
- Jeux de société,
- Arts plastiques,
- ...

Fonctionnement du service de restauration

1. Modalités d'inscription

▪ Forfait demi-pension

L'inscription au régime de demi-pension est faite dès la rentrée et vaut pour la durée de l'année scolaire.

L'abonnement est forfaitaire et comprend 4 repas hebdomadaires (les lundi, mardi, jeudi et vendredi), sur une base annuelle de 140 jours répartis en 3 trimestres inégaux (septembre/décembre - janvier/mars - avril/juillet). Aucune remise ne peut être effectuée si l'élève choisit de ne pas déjeuner au collège du fait de son emploi du temps.

▪ Repas à l'unité

La possibilité est offerte aux élèves externes de prendre occasionnellement leur repas au service de restauration et au tarif du ticket. L'élève doit acheter son ticket repas avant d'accéder au restaurant du collège.

▪ Changement de régime

La demande de changement de régime en cours d'année doit rester exceptionnelle. Soumise à la décision du chef d'établissement, elle doit faire l'objet d'une demande écrite formulée préalablement par la famille.

▪ Allergies et troubles de la santé

Au moment de l'inscription au collège, la famille est tenue d'informer le chef d'établissement de la situation de santé de l'enfant. En cas de besoin, un projet d'accueil individualisé est mis en œuvre, définissant notamment les conditions de l'accueil de l'élève au service de restauration.

2. Tarifs (applicables par année civile)¹

Forfait demi-pension (pour information)		
Demi-pension		Ticket repas élève externe
Tarif annuel 2023 ²	Soit le trimestre 1 sept-décembre 2023	4,00 €
442,40 €	170,64 €	

¹ Fixés par le Conseil départemental de la Charente-Maritime après avis du Conseil d'administration du collège, ces tarifs sont établis en fonction du nombre de jours de fonctionnement du service de restauration et quel que soit le nombre de repas effectivement pris par l'élève au cours de la semaine. Des remises d'ordre (déductions) peuvent néanmoins être accordées selon les conditions prévues par le règlement du service d'hébergement.

² Proposition du Conseil d'administration du 23 juin 2022/Délibération du Département de la Charente Maritime du 16 septembre 2022..

3. Règlement des frais scolaires

▪ Forfait demi-pension

Le règlement par la famille est attendu à réception de la facture trimestrielle (éditée à mi-terme et transmise exclusivement par mail au responsable financier). Pour les élèves boursiers, le paiement reste trimestriel, le montant de la bourse étant déduit du forfait.

En accord avec l'Agent comptable du collège, un paiement fractionné des frais scolaires (échancier en 10 termes) peut être mis en place dès la rentrée. Il doit faire l'objet d'une demande écrite formulée par la famille **avant le 24 septembre 2023**.

En cas de difficultés financières pour l'acquittement des frais scolaires, il est possible de solliciter une aide auprès du fonds social de l'établissement.

▪ Repas à l'unité

Le paiement s'effectue d'avance. Pour avoir accès au service de restauration, les élèves externes doivent au préalable acheter des tickets auprès du service intendance.

▪ Modalités de paiement

Le règlement des factures trimestrielles de demi-pension s'effectue au choix :

- par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « l'Agent comptable du collège Arlette GUIRADO »,
- par virement bancaire au compte de l'établissement (en précisant les nom et prénom de l'élève dans le libellé du virement),
- en espèces contre reçu auprès de l'intendance du collège,
- en ligne, par carte bancaire via l'application sécurisée de télépaiement.

L'achat de tickets s'effectue directement auprès du service intendance du collège.

IMPORTANT, il est obligatoire de nous communiquer dès l'inscription :

- l'adresse mail valide du parent responsable financier de l'élève (transmission des factures)***
- le RIB valide du parent responsable financier de l'élève (remboursement de trop perçu cantine ou voyage, virement de bourse...).***

En cas de changement de RIB en cours d'année, merci de penser à nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires.

4. Menu

Le menu du service de restauration, établi chaque semaine selon les recommandations du programme national nutrition santé, est :

- affiché dans l'établissement,
- consultable via le logiciel de scolarité Pronote.

Tous les plats servis sont préparés sur place et tendent à privilégier, tant que faire se peut, l'utilisation de produits frais.





LE CDI

Centre de Documentation et d'information

Le CDI est géré par un professeur-documentaliste

Missions du professeur documentaliste

Cf. Circulaire de missions mars 2017

- *Maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition
- *Enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias
- *Acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel



1 professeur documentaliste à plein temps
Mme Massuyau

Qu'est-ce que le CDI ?

Le CDI (Centre de Documentation et d'Information) est un lieu de lecture et de travail ouvert à tous les élèves et personnels du collège.

Que vient-on faire au CDI ?

- * Profiter du coin lecture pour lire tranquillement
- * Emprunter des livres
- * Utiliser les ressources mises à disposition seul ou avec sa classe, dans le cadre d'un cours ou d'un projet
- * Avoir accès à Internet et au réseau pédagogique du collège
- * Faire ses devoirs
- * Demander de l'aide et des conseils de lecture

Que trouve-t-on au CDI ?



- * Des œuvres de fiction (romans, contes, théâtre, poésie, bandes dessinées, mangas)
- * Des livres documentaires, des dictionnaires, des encyclopédies
- * Des périodiques
- * Le Kiosque ONISEP (pour l'orientation professionnelle)
- * Un accès à Internet pour des recherches d'informations

Le catalogue du CDI est disponible en ligne sur E-sidoc : 0170002k.esidoc.fr



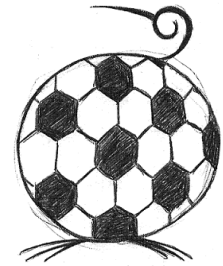
Quand venir au CDI ?

Les élèves peuvent venir au CDI soit pendant leurs heures de permanence soit pendant leurs heures de cours pour des séances de travail avec leur classe. Lorsque la documentaliste accueille une classe, le CDI lui est exclusivement réservé. Chaque semaine, un planning est affiché à l'entrée du CDI afin de préciser les horaires disponibles pour les élèves de la permanence.

L'association sportive

Les objectifs :

- ⇒ Faire découvrir des activités en proposant un niveau de pratique élevé ou débutant
- ⇒ Etre un prolongement aux activités pratiquées lors des cours d'EPS et permettre aux jeunes de s'exprimer et de progresser au travers de la confrontation avec les autres établissements.
- ⇒ Etablir des liens avec le tissu associatif local.
- ⇒ Créer une dynamique de vie associative et responsabiliser les élèves en les faisant participer à l'organisation des activités : arbitrage, encadrement d'équipe.



Le fonctionnement :

- ⇒ L'association sportive a lieu certains mercredi après-midi de 13 h à 17 h (horaire variable en fonction des rencontres et des activités) et tous les jours entre 13 h 05 et 13 h 50
- ⇒ L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS auxquels peuvent s'adjoindre des personnes volontaires de la communauté scolaire : professeurs, assistants d'éducation, parents...
- ⇒ La cotisation annuelle (licence), dont le prix est déterminé en début d'année scolaire (environ 14 euros), permet de pratiquer tous les sports proposés par l'association sportive.
- ⇒ Les licenciés des associations sportives scolaires bénéficient d'une aide du Conseil départemental de la Charente-Maritime sous forme d'un ticket-sport pour une inscription en club.

Les activités de l'association sportive :

- Basket-ball
- Futsal
- Tennis de table.
- Badminton
- Run & bike



Comité directeur :

- L'association sportive est présidée par le Principal du collège.
- Les professeurs d'EPS, des parents d'élèves et des élèves élus constituent le comité directeur.

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est établi dans un esprit de compréhension mutuelle et de respect réciproque pour permettre la meilleure coopération possible entre les parents, les élèves, les professeurs, le personnel d'éducation, le personnel administratif et de service. Il précise les responsabilités de chacun. Les principes de laïcité et de neutralité politique doivent être respectés par tous.

Le règlement intérieur est remis à jour pour l'année suivante lors du dernier conseil d'administration de l'année scolaire en cours. Il est remis aux élèves dans son intégralité à la rentrée scolaire. Expliqué et commenté par les enseignants, il est co-signé par les élèves et les parents.

Il est indispensable que les élèves connaissent parfaitement le règlement intérieur.

Horaires de l'établissement :

- 08h10 Accueil
- 17h00 Fin des cours de l'après-midi

Cours du lundi au vendredi, en matinée seulement le mercredi.

Transport scolaire

La Région Nouvelle Aquitaine a pour mission particulière d'organiser les transports pour desservir les établissements scolaires par des "lignes spécialisées", destinées aux élèves.

Les parents peuvent **s'inscrire et payer la carte scolaire de leur enfant sur le site internet :**

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Les inscriptions en ligne pour les transports scolaires régionaux seront ouvertes **au début du mois de juin 2023.**

L'inscription en ligne est fortement recommandée.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service des transports, du lundi au samedi, de 8h00 à 19h00 au :

0970 870 870

ou vous pouvez compléter le formulaire de contact accessible depuis notre site internet :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/contacts>

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour l'inscription.



Aides à la scolarité



1. La bourse de collège

▪ Critères d'attribution

La bourse est attribuée pour une année scolaire à la personne qui assume la charge effective et permanente de l'élève. Elle se décline en 3 échelons, en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

▪ Ressources prises en compte

Revenu fiscal de référence du « ménage » (personnes vivant ensemble sous le même toit et assumant la charge effective de l'élève) mentionné sur l'avis d'imposition (ou de non imposition) portant sur les revenus de l'année N-1.

▪ Simulateur de bourse en ligne

Vous voulez connaître le montant estimé de la bourse de votre enfant ?

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

▪ Demande de bourse 2023-2024

La campagne des bourses sera ouverte du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 19 octobre 2023.

La demande de bourse s'effectue en ligne via le portail Scolarité-Services.

Une information complémentaire sera transmise aux familles à la rentrée.

▪ Modalités de versement

La bourse est versée en 3 parts égales à chaque trimestre, déduction faite des frais de demi-pension.

L'assiduité de l'élève est indispensable, des retenues pouvant être opérées en cas d'absences injustifiées et/ou répétées.

2. Le fonds social collégien

▪ Objectif

Le fonds social collégien est destiné à faire face rapidement à des situations difficiles que peuvent connaître des familles pour assumer les dépenses de scolarité, de vie scolaire ou de restauration (demi-pension). Cette aide exceptionnelle peut prendre la forme d'une aide financière

directe (en déduction des frais scolaires ou de la participation familiale à un voyage) ou de prestations en nature (fournitures...).

En cas de difficultés financières pour régler les frais scolaires, il est ainsi possible de solliciter une aide auprès du fonds social de l'établissement. L'aide n'a pas un caractère automatique et une prise en charge totale demeure exceptionnelle. Cette aide est totalement indépendante des bourses et peut s'y ajouter ; à la différence des bourses, le fonds social collégien permet de prendre en compte des situations particulières et temporaires.

- **Retrait du dossier**

Le dossier de demande d'accompagnement peut être retiré à tout moment auprès du gestionnaire du collège ou sur pronote. Il doit être complété et renseigné avec précision, puis remis à l'établissement.

- **Traitement des demandes**

Une commission, présidée par le chef d'établissement, étudiera chaque dossier anonymé dans le respect de la vie privée des familles et rendra un avis dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée par le Rectorat.

3. La bourse d'études départementale

L'aide ponctuelle départementale en faveur des collégiens s'adresse aux familles charentaises-maritimes qui ne peuvent du fait d'une situation économique précaire, soudaine ou installée, assurer les frais de restauration ou relatifs à la participation à un voyage scolaire. Ce dispositif est cumulable avec la bourse nationale des collèges et toute autre aide accordée pour le même motif.

Les familles éligibles au dispositif sont sans ressource ou avec des ressources faibles. Le montant de l'aide accordée est calculé après déduction de toutes les autres aides octroyées à la famille.

Le dossier peut être retiré directement sur le site du Conseil départemental de la Charente-Maritime :

www.charente-maritime.fr (« jeunesse » / « les bourses d'études »)
ou auprès du collège.

Il doit être complété et renseigné avec précision, puis remis à l'établissement scolaire selon le calendrier de la collectivité.

La bourse départementale, attribuée à l'issue d'une commission, est individuelle et ponctuelle. Notifiée à la famille et à l'établissement, elle est versée directement au collège en déduction des créances correspondantes.

Communication Collège-parents d'élèves

La communication Parent d'élève à titre individuel, ou Parent délégué de classe s'établit avec le Professeur Principal de la classe concernée.

Au premier et second trimestre, une remise des bulletins est organisée après les conseils de classe. Le bulletin est remis en mains propres aux parents pendant la rencontre avec le professeur principal. Au troisième trimestre, ils seront remis aux élèves.

Un carnet de correspondance de l'élève, soumis à la signature des parents est remis à la rentrée à chaque élève.

La vie scolaire a une adresse mail :

viesco.collegearchiac@ac-poitiers.fr

à laquelle vous pouvez envoyer les absences, les dispenses, les autorisations de sortie, ainsi que toute information et tout document concernant votre enfant et dont la vie scolaire aurait besoin.

Pour contacter l'administration, vous pouvez utiliser l'adresse mail suivante :

ce.0170002k@ac-poitiers.fr

Le site public du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-archiac/>



La connexion à PRONOTE vous permettra d'être informés sur la « Vie scolaire » au collège et sur le suivi individuel de l'élève et ainsi quotidiennement prendre connaissance de l'emploi du temps de l'élève, du travail effectué en classe, du travail à faire à la maison et des punitions.

Toutes les informations pour vous connecter à Pronote vous seront données après la rentrée.

Participation des élèves

Les élèves sont représentés par leurs délégués aux :

- ⇒ Conseil de classe
- ⇒ CVC (conseil vie collégienne)
- ⇒ Conseil d'Administration
- ⇒ Commission Permanente
- ⇒ Conseil de discipline
- ⇒ Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)
- ⇒ Foyer socio-éducatif (FSE)
- ⇒ Eco-délégués

Participation des élèves à leur orientation

Le collège accueille désormais la quasi totalité d'une classe d'âge. Il prépare les élèves à poursuivre des études dans les voies générale, technologique ou professionnelle dans les lycées ou bien dans une formation en alternance hors statut scolaire. Les élèves du collège sont donc amenés à construire progressivement leur premier choix de formation ; il convient de les aider en mettant en place, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, des séquences d'éducation à l'orientation dans trois domaines :

- La connaissance de soi.
- Les grandes lignes des systèmes de formation.
- Une approche des activités professionnelles et de l'environnement social et économique (stage en entreprise, visite de lieux de formation et de travail, ...).

2 – PARTICIPATION DES PARENTS

Participation des parents au conseil d'administration

Composition du Conseil d'Administration

25 membres :

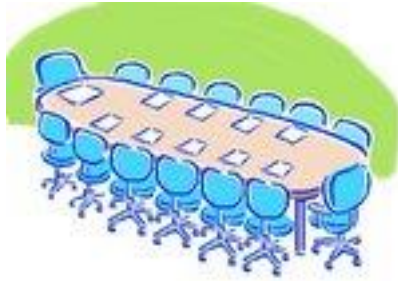
- Principal(e), Conseillère Principale d'Education, Gestionnaire.
- 4 représentants des collectivités locales et territoriales (Municipalité, SIVOM et Conseil Départemental).
- 2 personnalités qualifiées.
- 6 représentants du personnel enseignant et d'éducation.
- 2 représentants du personnel ouvrier et de service.
- 6 représentants des parents.
- 2 représentants des élèves.



Au cours des trois réunions minimum, les délégués parents débattent avec les autres représentants des points suivants :

- Budget.
- Organisation des classes et du temps scolaire.
- Ouverture sur l'environnement.
- Problèmes intéressant la vie des élèves et des personnels.
- Règlement intérieur.

Participation des parents aux conseils de classe



Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe.

Il a pour rôle de déceler les difficultés rencontrées par les élèves et de proposer des solutions dans le cadre du suivi pédagogique, afin de mieux les guider dans leur travail et leur choix d'études, en prenant en compte l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social apportés par ses membres.

Il examine dans les mêmes conditions, les propositions d'orientation avec l'accord de la famille.

Le conseil de classe se réunit au moins trois fois par an, à la fin de chaque trimestre scolaire, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile.

Le conseil de classe se réunit sous la présence du chef d'établissement, et se compose de la façon suivante :

- les enseignants de la classe,
- deux délégués des parents d'élèves,
- deux délégués élèves de la classe,
- la conseillère principale d'éducation,
- la psychologue Education Nationale si besoin.

Autres conseils et commissions

	Parents d'élèves Nombre de sièges	Rôle
COMMISSION PERMANENTE	3 titulaires 3 suppléants	<p>1 – L'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves.</p> <p>2 – L'emploi des dotations en heures d'enseignement mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires.</p> <p>3 – L'organisation du temps scolaire et les modalités de la vie scolaire.</p>
CONSEIL DE DISCIPLINE	3 titulaires 3 suppléants	Il est saisi pour des manquements graves à la discipline, il peut prononcer des exclusions supérieures à huit jours.
COMMISSION HYGIENE ET SECURITE	2 titulaires	Elle est chargée de faire toute proposition utile en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement
COMITE EDUCATION SANTE ET CITOYENNETE ENVIRONNEMENT	2 titulaires	Il est chargé de planifier les actions de prévention à l'intention des élèves selon les priorités définies dans l'établissement.
COMMISSION FONDS SOCIAL DES COLLEGES	1 titulaire	Elle assure le suivi des dossiers de demande d'aides formulées par les familles.
COMMISSION EDUCATIVE	1 titulaire	Elle intervient dans le cas d'élèves au comportement inadapté aux règles de vie dans l'établissement afin de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.

Participation des parents au foyer socio-éducatif

Définition du foyer socio-éducatif

- Le foyer socio-éducatif propose des clubs et activités à l'initiative des élèves, de l'équipe éducative ou des parents. Il est doté d'un budget propre, financé par les cotisations volontaires des familles, la vente d'objets et l'organisation de manifestations et peut recevoir des dons ou des subventions.



Composition

- Membres élus parmi les personnels, les parents et les élèves.

Fonctionnement

- Il se réunit une fois par trimestre.
- Il aide matériellement (subventions) différents projets :
 - Sorties pédagogiques et voyages scolaires,
 - Ateliers artistiques,
 - Achat de matériels (baby-foot, jeux...).
- Il appuie des démarches volontaires d'élèves permettant la réalisation de projets sur des thèmes tels que la solidarité, la protection de l'environnement...

Rôles des adultes

- Etre à l'écoute et analyser la demande des élèves.
- Etre à l'écoute et analyser la demande des autres parents.
- Voir comment il est possible de répondre à leurs souhaits.
- Les aider à se responsabiliser et à accéder à l'autonomie.

Conseils pour accompagner au mieux votre enfant

- **Regarder le carnet de correspondance tous les soirs** et les éventuels messages sur PRONOTE
- Prendre connaissance sur **PRONOTE** du travail à faire et des leçons à apprendre.
- **Ne pas hésiter à prendre rendez-vous avec les professeurs** par l'intermédiaire du carnet de correspondance et ou PRONOTE
- **Vous pouvez prendre rendez-vous avec le Principal** par l'intermédiaire de son secrétariat. Il se rendra disponible pour vous recevoir en entretien.
- **Deux réunions d'information importantes** auront lieu au restaurant scolaire du collège :

- Une réunion d'information et d'échanges avec les parents des élèves de 6ème, le jour de la rentrée, **le lundi 4 septembre 2023, à 9h.**
- une réunion avec le professeur principal et les enseignants de la classe, aura lieu **avant fin septembre.**

A remettre OBLIGATOIREMENT lors de l'inscription

- Attestation d'assurance scolaire.
- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie du jugement de divorce ou déclaration sur l'honneur indiquant l'autorité parentale et la résidence principale de l'enfant.
- Photocopie des vaccins du carnet de santé.
- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso (Peut être déposée dans l'année après la remise du dossier d'inscription). Elle est demandée pour le DNB.
- **1 RIB** (pour la gestion)
- **Préciser les adresses mail des parents responsables**

Autres informations :

- ✓ Chaque élève aura un casier individuel.
Il est fortement conseillé d'y mettre un cadenas (Taille 30 x 40).
Le collège dégage toute responsabilité en cas de vol.

- ✓ Une séance de photographie (photo de classe et photo individuelle) est prévue au collège début septembre. Il n'est donc pas nécessaire de fournir de photos.